



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 6 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Communications et des Médias au sujet du renouvellement de la concession d'État avec le groupe Bertelsmann.

Le contrat de concession de l'État luxembourgeois avec RTL Group, CLT-UFA S.A. et Bertelsmann AG, arrivant à échéance en 2020, se trouve actuellement en cours de renégociation. D'après les informations relayées par la presse ces derniers jours, une future participation financière de l'État aux activités de « RTL Radio Lëtzebuerg » pourrait être envisagée, ce qui signifierait une deuxième station de radio de droit public, à côté de « Radio 100,7 ». Les missions de cette dernière, régies par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, sont entre autres la proposition de programmes culturels, musicaux et éducatifs.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Communications et des Médias :

- Monsieur le Ministre peut-il déjà confirmer que le Gouvernement envisage effectivement de participer financièrement aux activités de « RTL Radio Lëtzebuerg » après l'échéance de ladite concession ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il confirmer que cette situation aura comme conséquence la création d'une deuxième radio de droit public ?
- Est-ce que les missions de cette dernière seront, le cas échéant, similaires à celles de « Radio 100,7 » ?
- Monsieur le Ministre peut-il déjà indiquer le budget approximatif que le Gouvernement songe investir dans cette future collaboration ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

12 JAN. 2017

Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 janvier 2017

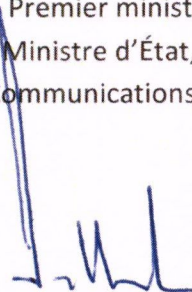
Objet : Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire N° 2655 du 6 janvier 2017 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH concernant le renouvellement de la concession d'État avec le groupe Bertelsmann.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ma réponse à la question parlementaire N° 2655 du 6 janvier 2017 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre,
Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias



Xavier BETTEL

Réponse de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire 2655 de Madame la Députée Diane DEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH concernant le renouvellement de la concession d'État avec le groupe Bertelsmann.

Je puis confirmer aux honorables parlementaires que le Gouvernement a entamé des négociations avec RTL Group, CLT-UFA S.A et Bertelsmann AG sur le contrat de concession qui arrive à échéance en 2020.

Par contre le Gouvernement n'a nullement l'intention de promouvoir la création d'une deuxième station de radio de droit public.

J'ai d'ailleurs proposé de faire rapport sur l'état d'avancement de ces négociations à la Commission ESRMCE de la Chambre des députés dans les semaines à venir.